

**PROCES VERBAL**  
**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**du 23 février 2018**  
**Maison des Sports - NOUMEA**

Ouverture de l'Assemblée Générale à 19H45.

**CLUBS OU STRUCTURES PRESENTS ou REPRESENTES**

Association des Cavaliers de DUMBEA (Denis HOLLMAN)	avec 308 licenciés donc 31 voix
Association de Concours du KATO (Proc. Sandrine GAUDE)	avec 25 licenciés donc 3 voix
Association des Cavaliers du NORD OUEST (proc. Céline LASBLEIZ)	avec 134 licenciés donc 14 voix
Ass. Terr. d'Equitation Western de NC (Audrey SCHNEIDER)	avec 50 licenciés donc 5 voix
C.H LA CRAVACHE (Fabrice VAIMAI)	avec 105 licenciés donc 11 voix
Centre Equestre de PAITA (proc. Chloé BABOUIN)	avec 106 licenciés donc 11 voix
Club Hippique de l'ETRIER (proc. Renaud Dejean selon statuts club)	avec 328 licenciés donc 33 voix
La GOURMETTE de NOUMEA (Bruno d'ARCANGELO)	avec 322 licenciés donc 33 voix
BROCELIANDE (Blandine FLOC'H)	avec 40 licenciés donc 4 voix
L'OXER (proc. Bruno d'ARCANGELO)	avec 85 licenciés donc 9 voix
Poney et Traditions Hippiques (Jean François MEYER)	avec 24 licenciés donc 3 voix

*L'Assemblée Générale Extraordinaire ne peut modifier ses statuts et Règlement Intérieur que si ses membres présents ou représentés sont porteurs d'au moins la moitié des voix, soit 115.*

*Nombre de voix présentes ou représentées : 158 voix*

*Les statuts et règlement intérieur ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des votants représentant au moins les deux tiers des voix soit 105 voix.*

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer et procéder à l'ordre du jour.

**MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR PRESENTS**

- Vincent FARDEAU, Président
- Marie Pierre CHAVANEL, Secrétaire Générale
- Dominique ROESNER, Trésorière et Présidente de la Commission CCE
- Sarah PELLETIER, Membre du bureau
- Vincent CHASTRUSSE, Responsable des compétitions
- Sandrine GAUDE, Présidente de la Commission Jeunes Chevaux
- Valérie GENTIEN, Présidente du Comité Régional de Tourisme Equestre de NC

## INVITES

M. Charles CALI, Président du CTOS

M. Jean Luc BADDA de PODASALVA, Président du CEPS et Président de la Commission de surveillance des votes,

Mme Odile KOMORNICKI, Présidente du CEPN, absente excusée

M. Thibaut DAMAS, Conseiller Technique d'Equitation.

## PRESENTATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Monsieur Vincent FARDEAU, Président, remercie de leur présence :

- Monsieur Charles CALI, Président du CTOS
- Monsieur Jean-Luc BADDA de PODASALVA, Président du CEPS et Président de la Commission de surveillance des votes,
- Madame Valérie GENTIEN, Présidente du CRTE-NC

Et tous les Présidents ou Dirigeants de structures équestres présents ou représentés.

## RAPPEL de l'ORDRE DU JOUR

Vote des nouveaux statuts et règlement intérieur du Comité Régional d'Equitation de Nouvelle Calédonie suivant les directives fédérales.

## EXPOSE de la SITUATION ACTUELLE

Monsieur FARDEAU expose les discussions engagées avec la FFE, par lui-même et Monsieur CALI depuis bientôt un an, pour arriver aujourd'hui à la solution intermédiaire exposée dans les statuts et règlement intérieur qui vous ont été soumis et notamment la nouvelle répartition des postes proposée en dernier recours par la FFE (proposition validée par vote électronique).

Monsieur CALI insiste sur la nécessité du CRE NC de continuer à faire partie de la FFE comme la plupart des ligues et comités de la Nouvelle Calédonie.

Au-delà des ajustements et adaptations juridiques (droit calédonien/ droit métropole, haussariat au lieu de préfecture, comité provinciaux au lieu de comité départementaux, etc. ) la composition du Comité est modifiée de la façon suivante :

1. Le Président reste à l'identique des CRE de métropole, sans modification possible, avec la nécessité de détenir une licence dirigeant FFE N; N-1; N-2
2. 7 membres au lieu de 22 à 24 pour les CRE des régions métropolitaines répartis de la façon suivante :
  - **1<sup>ère</sup> catégorie : "spécifiques" : 4 postes**
    - 1 cavalier de compétition
    - 1 officiel de compétition ;
    - 1 éducateur d'équitation diplômé
    - 1 accompagnateur, guide, maître randonneur ou baliseur de tourisme équestre

Au lieu de :

10 à 14 postes à raison d'au moins 1 poste au titre de chaque département de la région.

- **2<sup>ème</sup> catégorie : « groupements équestres affiliés » : 2 postes au lieu de 6.**
  - Pour être éligibles, les candidats doivent avoir, comme pour le président, une licence de dirigeant N, N-1, N-2
- **3<sup>ème</sup> catégorie : « groupements équestres agréés » : 1 poste au lieu de 6.**
  - 1 poste soit 20% des sièges
  - Pour être éligibles, les candidats doivent avoir, comme pour le président, une licence de dirigeant N, N-1, N-2
- Pour le CRTE-NC, 2 postes sont acceptés au lieu de 5,
- Les Présidents du CEPN et du CEPS ne sont plus des invités mais des membres de droit avec droit de vote.

Un débat s'instaure avec les membres de l'AGE entre autre sur cette notion de licence dirigeant qui pourrait être un frein en Nouvelle Calédonie du fait du « turn over » des dirigeants de club.

M. FARDEAU rappelle que lors de la constitution des listes habilitées à se présenter, celles-ci sont soumises à l'avis de la FFE concernant la validité des candidatures et qu'en fonction, de possibles dérogations par la FFE sont envisageables pour tenir compte des spécificités de la Nouvelle Calédonie. (Règlement Intérieur)

De la même façon il est fait mention des parrainages qui sont adaptés à savoir 3 groupements équestres dont 1 de la province Nord au lieu de 3 groupements équestres dans chaque département.

**VOTE de la Motion n°1 : ADOPTION des STATUTS et du REGLEMENT INTERIEUR de la FFE adoptés lors de l'Assemblée Générale du 20 avril 2017**

⇒ *Les statuts et le Règlement Intérieur de la FFE sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**VOTE de la Motion n°2 : ADOPTION des STATUTS adaptés du CRE-NC validés par la FFE**

⇒ *Les statuts et le Règlement Intérieur adaptés du CRE-NC et validés par la FFE sont adoptés à l'unanimité des membres présents ou représentés*

**REMARQUES DIVERSES**

Le président propose l'organisation de l'Assemblée Générale Ordinaire d'ici 2 mois pour clôturer l'exercice 2017 et à la suite une Assemblée Générale Elective.

**La séance est levée à 21H00.**

Marie Pierre CHAVANEL  
Secrétaire Générale

Vincent FARDEAU  
Président